

NOURRIR L'ENFANCE POUR RENFORCER LE CANADA :

Le bien-être des enfants, un impératif national

Aperçu du Bilan Innocenti 20 de l'UNICEF

Le bien-être des enfants : un impératif stratégique

Les conditions de vie des enfants d'aujourd'hui déterminent non seulement leur avenir, mais aussi la stabilité et la prospérité à long terme des pays où ils grandissent. Au moment où le monde traverse une période de bouleversements, des pays comme le Canada cherchent à renforcer leur position stratégique sur leur propre territoire. Cette stratégie ne peut réussir qu'en investissant dans les fondements mêmes du développement humain et de la résilience sociétale. Le bien-être des enfants fait partie de ces fondements : c'est un facteur déterminant pour la productivité économique, la cohésion sociale et la capacité nationale de demain. Des enfants épanouis sont le gage de communautés solides et d'une économie forte, ce qui fait du bien-être des enfants une stratégie essentielle d'intérêt national.

Depuis l'an 2000, la série des Bilans Innocenti de l'UNICEF évalue dans quelle mesure les pays à revenu élevé, en particulier, soutiennent ces fondements en mesurant le bien-être des enfants selon divers thèmes et indicateurs. Publié en 2025, le Bilan Innocenti 19 s'est concentré sur les dimensions liées à la santé, au bien-être mental et au développement des compétences des enfants, en s'appuyant sur six indicateurs fondamentaux initialement examinés dans le Bilan Innocenti 16 de 2020. Le Bilan

Innocenti 19 a révélé que le Canada obtenait des résultats en deçà des attentes, se classant seulement à la 19^e place sur 36 pays riches. Le Bilan Innocenti 20 approfondit cette analyse en examinant comment les inégalités économiques nuisent au bien-être des enfants dans ces trois dimensions, confirmant ainsi les conclusions précédentes de l'UNICEF selon lesquelles les enfants défavorisés ont connu les baisses les plus marquées en matière de compétences scolaires et de bien-être au cours des dernières années.

Les constats du Bilan Innocenti 20 mènent à une conclusion claire : la prospérité future d'un pays dépend de sa volonté de défendre les droits des enfants et d'investir de manière ambitieuse dans leur bien-être. À une époque marquée par l'instabilité géopolitique et économique, alors que des pays comme le Canada cherchent à renforcer durablement leur résilience nationale, investir dans les enfants—au moyen de mesures de soutien du revenu, de programmes universels d'alimentation scolaire, de systèmes de santé mentale et de politiques garantissant leurs droits—constitue la stratégie la plus efficace dont dispose le Canada pour assurer un avenir stable et prospère. La force du pays commence dès l'enfance.

Les droits des enfants ne sont pas négociables

L'importance d'investir dans le bien-être des enfants va bien au-delà des considérations stratégiques—il s'agit d'un

impératif moral et juridique. En tant que signataire de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* (CNURDE), le Canada a l'obligation contraignante de veiller à ce que les droits de chaque enfant soient respectés, protégés et mis en œuvre. La CNURDE exige notamment des États qu'ils garantissent aux enfants le droit à la santé, à l'éducation, à la protection contre la violence et à un niveau de vie suffisant. Ces engagements concernent tous les paliers de gouvernement et tous les domaines d'action, et doivent guider la manière dont les pays élaborent leurs lois, fournissent leurs services et allouent leurs ressources.

L'engagement du Canada à défendre ces droits est le reflet direct de son rayonnement international. En tant que nation prospère, le Canada a l'occasion de montrer l'exemple à l'échelle mondiale en intégrant les droits de l'enfant dans ses politiques nationales, en investissant dans des mesures de soutien équitables et en veillant à ce que chaque enfant puisse s'épanouir. En s'acquittant de ces obligations, le Canada consolide son tissu social, renforce ses valeurs démocratiques et affirme que le bien-être des enfants est essentiel à la force et à la prospérité futures du pays.

Où se situe le Canada maintenant?

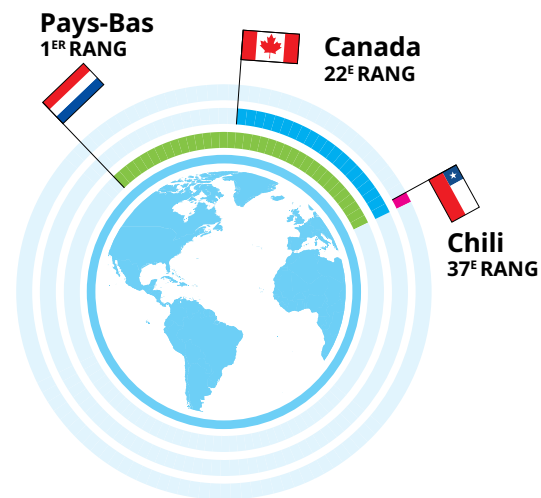
En 1989, l'année même de l'adoption de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la Chambre des communes du Canada a adopté une résolution visant à mettre fin à la pauvreté infantile avant le début du nouveau millénaire. Vingt-six ans plus tard, les progrès durement acquis sont en train de s'effriter, les avancées réalisées ces dernières années en matière de lutte contre la pauvreté infantile s'amenuisant—une évolution qui reflète les tendances sociétales plus générales observées depuis la pandémie.

Le taux officiel de pauvreté infantile au Canada affiche une tendance à la hausse depuis plusieurs années et s'élève présentement à près de 12 %, soit plus du double de ce qu'il était en 2020. Selon le Bilan Innocenti 20, qui utilise un indicateur international standard de faible revenu, les résultats sont encore plus alarmants : au Canada, un enfant sur cinq vit dans la pauvreté.

Le Canada se classe ainsi au 26^e rang sur 42 pays à revenu élevé en matière de pauvreté infantile. Il n'est donc pas surprenant que les résultats du Canada soient tout aussi médiocres sur les dimensions fondamentales du bien-être des enfants : 27^e (santé physique), 22^e (santé mentale) et 20^e (compétences). Dans l'ensemble, le Canada s'est classé

22^e sur 37 pays, se situant ainsi en milieu de tableau dans le classement de l'UNICEF comparant la situation des enfants. Les Pays-Bas, le Danemark et la France occupent les trois premières places, bien qu'ils soient, tout comme le Canada, des puissances moyennes.

Les résultats du Canada selon ces différentes dimensions, ainsi que sa position dans le classement général, ont peu évolué par rapport à l'année précédente. Il convient de noter que, depuis la publication du Bilan Innocenti 19, qui s'appuyait sur des données de 2022, aucune donnée actualisée n'est encore disponible pour quatre des six indicateurs fondamentaux examinés dans le présent rapport : la satisfaction dans la vie, le surpoids chez les enfants, les résultats scolaires et les aptitudes sociales. Dans le Bilan Innocenti 20, les seules données actualisées disponibles concernent le suicide chez les adolescents (2023¹) et la mortalité infantile (2024). L'objectif principal du Bilan Innocenti 20 et du présent Document canadien d'accompagnement est d'examiner plus en détail les liens entre les inégalités économiques et le bien-être des enfants, en s'appuyant sur ces indicateurs fondamentaux et sur d'autres données disponibles.



Aperçu de la performance du Canada dans le Bilan Innocenti 20

Mesures de l'inégalité

Bien qu'elle ne soit pas la seule mesure, l'inégalité monétaire est un moyen courant d'évaluer les disparités économiques. Le Bilan Innocenti 20 examine les inégalités

1 Puisque les données canadiennes actualisées ne sont pas encore disponibles pour cet indicateur, ce sont celles de 2022 qui sont utilisées ici.

entre les pays et au sein des pays, ainsi que les liens entre la situation économique et le devenir des enfants. Même si le fait qu'il existe un lien entre ces deux éléments ne signifie pas que les inégalités économiques soient à elles seules responsables des différences observées dans le bien-être des enfants, il est important de bien comprendre cette relation, car les inégalités économiques reflètent souvent des conditions plus générales ayant une incidence sur la vie des enfants. Le Bilan Innocenti 20 se concentre sur deux mesures clés de l'inégalité monétaire :

- La répartition des revenus à l'aide du rapport P80-P20, qui mesure l'écart entre les plus faibles et les plus forts revenus en comparant les revenus des ménages situés au 20^e centile (ou seuil marquant le cinquième inférieur de l'échelle des revenus) à ceux situés au 80^e centile (seuil marquant le cinquième supérieur).
- Le taux de pauvreté infantile, qui peut être considéré comme un indicateur des inégalités « au bas de l'échelle », sur la base d'un seuil fixé à 60 % du revenu médian après impôts.

Répartition des revenus :



Les personnes aux revenus les plus élevés gagnent près de cinq fois plus que celles qui gagnent les revenus les plus faibles

Au Canada, le rapport P80-P20 est de 4,87, ce qui signifie que le cinquième des revenus les plus élevés gagne près de cinq fois plus que le cinquième des revenus les plus faibles. Le Canada se classe 19^e sur 43 pays, derrière les cinq pays nordiques et de nombreuses nations européennes. Même dans les pays les plus égalitaires—la Slovaquie, l'Islande, la Tchéquie, la Slovénie et la Belgique—les personnes aux revenus les plus élevés gagnent encore 3,5 fois plus que celles qui se situent au bas de l'échelle. Dans les quatre pays les moins égalitaires—le Costa Rica, le Chili, les États-Unis d'Amérique et la Türkiye—elles gagnent au moins huit fois plus.

Taux de pauvreté :



1 enfant sur 5 vit en situation de pauvreté

La pauvreté infantile peut être évaluée de différentes façons. Dans les pays faisant partie du Bilan Innocenti, la mesure la plus courante est la proportion des enfants vivant dans des ménages dont les revenus se situent sous les 60 pour cent du revenu médian national². En général, les pays où les inégalités de revenus sont plus marquées ont aussi tendance à afficher des taux de pauvreté infantile plus élevés.

Le Canada se classe au 26^e rang sur 42 pays en matière de pauvreté infantile, avec un peu plus d'un enfant sur cinq touché, soit le double du taux enregistré au Danemark, qui arrive en tête du classement. Les plus hauts taux de pauvreté infantile se retrouvent aux États-Unis, en Türkiye, en Uruguay, en Colombie et au Costa Rica. La richesse nationale ne garantit pas une réduction de la pauvreté infantile. Parmi les pays du G7, cinq se situent dans la moitié inférieure du classement, tandis que seuls l'Allemagne et le Japon affichent des résultats supérieurs à la moyenne.

Bien-être physique

Mortalité infantile :



Le Canada se classe 31^e sur 44 pays au chapitre de la mortalité infantile³. Son taux est passé de 0,88 à 1,09 pour 1 000, dépassant ainsi les niveaux de 2018 (0,94 pour 1 000), ce qui constitue un recul inquiétant par rapport aux progrès réalisés. Le

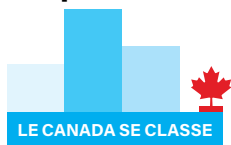
lien entre la mortalité infantile et l'inégalité économique est fort—des pays comme la Bulgarie, le Chili, le Costa Rica et les États-Unis connaissent des taux élevés d'inégalité économique et de mortalité infantile, tandis que des pays comme l'Islande et le Danemark affichent à la fois un faible niveau d'inégalité et un faible taux de mortalité infantile. Au total, sept des 10 derniers pays au classement en matière d'égalité des revenus—et neuf des 10 derniers pays au classement en matière de pauvreté infantile—

2 Il convient de noter que cette mesure diffère de la mesure officielle de la pauvreté nationale au Canada, la Mesure du panier de consommation, dont il est également question dans le présent rapport.

3 L'indicateur de mortalité infantile utilisé dans le Bilan Innocenti 20 n'est pas un taux annuel, mais une mesure sur 10 ans (c.-à-d. le taux des enfants âgés de 5 ans qui n'atteignent pas l'âge de 15 ans), un indicateur standard des Nations Unies.

figurent également parmi les 10 derniers au classement en matière de mortalité infantile. Quatre des 10 premiers pays au classement en matière de pauvreté infantile et six des 10 premiers pays au classement en matière d'inégalité des revenus figurent également parmi les 10 premiers pays au classement en matière de mortalité infantile.

Surpoids :



24^e



Plus d'un enfant sur 4 est en surpoids

Le Canada se classe 24^e sur 44 pays en ce qui concerne les enfants en surpoids (28 pour cent). Dans les pays plus riches, les enfants issus de familles défavorisées sont davantage exposés au risque de surpoids, et on observe une tendance similaire d'un pays à l'autre. Quatre des 10 derniers pays au classement en matière d'inégalité des revenus et cinq des 10 derniers pays au classement en matière de pauvreté infantile

figurent également parmi les 10 pays où le nombre d'enfants en surpoids est le plus élevé—soit le même nombre que pour l'inégalité des revenus. Cette corrélation est légèrement moins marquée lorsque l'on examine les premières places en matière de pauvreté infantile et de surpoids chez les enfants : trois des 10 premiers pays au classement en matière de pauvreté infantile se retrouvent également parmi les 10 premières places pour le surpoids chez les enfants, et le même nombre figure parmi les 10 premiers tant pour le surpoids que pour les inégalités de revenus. Ce constat suggère que si une situation économique précaire peut aggraver les facteurs liés au surpoids chez les enfants, les enfants issus de familles plus aisées ne sont pas à l'abri de ces risques.

Bien-être mental

Suicide chez les adolescents :



33^e

Avec un taux moyen sur trois ans de 8,4 pour 100 000 habitants, le Canada se classe 33^e sur 44 pays en matière de suicide chez les adolescents (âgés de 15 à 19 ans)—son pire classement à ce jour, qui reflète cruellement une réalité

tragique pour de nombreuses familles canadiennes. Au niveau national, le lien entre le suicide chez les adolescents et les inégalités de revenus semble assez ténu, puisque seuls deux des 10 derniers pays au classement figurent également parmi les 10 derniers en matière d'inégalité des

revenus (le Japon et les États-Unis). Un résultat similaire apparaît lorsqu'on examine le lien entre les taux de suicide chez les adolescents et les taux de pauvreté infantile dans certains pays (au Japon, aux États-Unis et en Uruguay). Le lien est encore plus ténu lorsque l'on compare les premiers pays au classement selon ces indicateurs. Néanmoins, les taux élevés de suicide chez les adolescents au Canada mettent en évidence un problème grave qui doit être traité de toute urgence—on observe en outre d'importantes disparités au sein du pays quant aux groupes les plus touchés. Cette situation sera examinée dans le Bilan Innocenti 20.

Satisfaction de la vie :



13^e



Environ 3 enfants sur 4 déclarent être très satisfaits de leur vie

Le Canada se classe 13^e sur 37 pays, 76 % des jeunes y déclarant être très satisfaits de leur vie. Il convient de noter que le pays en tête du classement, les Pays-Bas, devance également le Canada en matière de pauvreté infantile et d'inégalité des revenus. Dans l'ensemble, cependant, les corrélations entre pays sont relativement faibles. Parmi les 10 pays affichant les meilleurs résultats en matière de satisfaction dans la vie, seuls deux figurent également parmi les

10 premiers en matière d'inégalité des revenus. Trois des 10 pays affichant les taux de pauvreté les plus bas figurent également parmi les 10 premiers en matière de satisfaction dans la vie. Trois des 10 pays les moins bien classés en matière d'inégalité des revenus figurent également parmi les 10 derniers en matière de satisfaction dans la vie, et ce chiffre tombe à deux lorsqu'on examine les pays au bas du classement en matière de pauvreté. Cependant, comme le souligne le Bilan Innocenti 20, la situation est différente au sein même des pays : les enfants issus des familles les plus défavorisées déclarent des niveaux de satisfaction dans la vie qui sont, en moyenne, inférieurs de 10 points de pourcentage à ceux des familles aux revenus les plus élevés.

Développement des compétences

Aptitudes sociales :



3 enfants sur 4 se font des amis facilement

Le Canada se classe 26^e sur 41 pays, trois enfants sur quatre se montrant confiants en leurs aptitudes sociales. On observe des liens significatifs entre les aptitudes sociales, d'une part, et les inégalités de revenus ainsi que la pauvreté infantile, d'autre part, dans l'ensemble des pays. Quatre pays figurent dans les 10 premiers, tant pour les aptitudes sociales que pour la pauvreté infantile, et la même tendance s'observe chez les

pays qui se classent en bas du tableau pour ces deux indicateurs. On observe une tendance similaire lorsqu'on examine les aptitudes sociales et les inégalités de revenus : quatre des 10 pays affichant les scores les plus faibles en matière d'aptitudes sociales figurent également parmi les 10 derniers en termes d'égalité des revenus. Dans le haut du classement, cinq pays figurent parmi les 10 premiers tant en matière d'aptitudes sociales que d'inégalités de revenus. Il convient de noter que le Canada présente les écarts socio-économiques les plus importants en matière d'aptitudes sociales au sein de sa population (près de 15 points de pourcentage entre le quintile de revenu le plus bas et le plus élevé), suivi par la France et les États-Unis.

Compétences scolaires :



Environ 2 enfants sur 3 atteignent les compétences scolaires requises

Le Canada se classe sixième sur 43 pays—son meilleur résultat parmi les six indicateurs—avec environ deux tiers (67 %) des enfants atteignant le niveau de compétence de base en mathématiques et en lecture. Toutefois, comme le souligne le Bilan Innocenti 19, les écarts en matière de compétences scolaires se creusent également au Canada : l'écart entre les notes moyennes en mathématiques des enfants issus des groupes socio-économiques les

plus favorisés et ceux issus des groupes les plus défavorisés s'est accru de 13 points de pourcentage au pays depuis 2018. Dans l'ensemble des pays, on observe un lien étroit entre les inégalités économiques et les

résultats scolaires : huit des 10 pays classés parmi les plus touchés par la pauvreté infantile figurent également parmi les 10 derniers en matière de résultats scolaires. Six des 10 pays les plus touchés par les inégalités de revenus figurent aussi parmi les 10 derniers pays au classement sur le plan scolaire. La tendance semble moins marquée dans le sens inverse : trois des pays les mieux classés en termes de résultats scolaires figurent aussi parmi les 10 premiers au classement en matière de pauvreté infantile, soit un de moins que pour les inégalités de revenus.

Le Canada sera-t-il à la hauteur du défi et parviendra-t-il à améliorer la situation des enfants?

La résilience d'un pays et le bien-être de ses enfants vont de pair. À l'heure où le Canada s'efforce de consolider sa place sur la scène internationale et sa force au niveau national, il peut et doit viser mieux qu'un classement moyen parmi les pays comparables en matière de bien-être des enfants. Investir dans les enfants, c'est investir dans l'avenir du Canada.

Les jeunes ne devraient pas avoir à payer le prix des décisions des adultes qui ne tiennent pas compte d'eux. Même si le Canada dispose déjà de certains des éléments politiques nécessaires pour améliorer son classement médiocre en matière de bien-être des enfants, le contexte économique actuel exige que l'on accorde une plus grande attention à l'incidence sur les enfants; sinon, les progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté infantile continueront de s'effriter et les enfants continueront de prendre encore plus de retard.

On a beaucoup écrit sur la période tumultueuse que traversent présentement le Canada et le monde. Mais ce que l'on appelle ce « moment charnière » offre également une opportunité : celle de redéfinir la manière dont les enfants et les jeunes sont pris en considération dans l'élaboration des politiques. Non seulement le Canada a-t-il le devoir de veiller à ce que les besoins et les droits de chaque enfant soient respectés, mais les politiques visant à réduire les inégalités et à instaurer des conditions plus équitables aideront les jeunes à s'épanouir et à exploiter pleinement leur potentiel, ce qui portera ses fruits dans tout le pays pour les générations à venir. Tous les paliers de gouvernement au Canada ont la responsabilité commune de concrétiser cet objectif, ce qui ne pourra se faire qu'au moyen de politiques ambitieuses et stratégiques telles que :

- La priorisation des enfants dans le programme politique en leur accordant la priorité dans l'utilisation des ressources nationales, grâce à la mise en œuvre d'une stratégie nationale en faveur de l'enfance, à l'application généralisée d'une approche axée sur l'enfance et au suivi systématique des dépenses publiques consacrées aux enfants, afin de garantir le respect de leurs droits.
- Des investissements soutenus et ciblés dans les programmes fondamentaux de protection sociale, notamment les prestations de revenu familial et les appuis non financiers telles que l'éducation de la petite enfance à un coût abordable, afin de préserver et de renforcer leur efficacité pour réduire, puis éliminer à terme, la pauvreté infantile.
- La poursuite de l'expansion vers un programme d'alimentation scolaire véritablement universel à l'échelle nationale, notamment grâce à une augmentation des investissements fédéraux afin d'égaliser les contributions provinciales et territoriales.
- Un cadre réglementaire solide et à plusieurs niveaux visant à limiter les pratiques commerciales abusives à l'encontre des enfants.
- L'augmentation des investissements ciblés dans les mesures de soutien et les services en matière de santé mentale destinés aux enfants et aux jeunes, tout en veillant à ce que les critères d'admissibilité soient inclusifs du point de vue du genre, fondés sur l'équité et offerts également aux enfants de moins de 12 ans.
- Rendre obligatoires les Évaluations des répercussions sur les droits de l'enfant (ERDE) tout au long des phases de conception, de développement, de déploiement et de réglementation des produits et services numériques

ainsi que des systèmes d'intelligence artificielle ayant une incidence sur les enfants, en accordant une attention particulière aux effets sur la santé mentale qui y sont associés.

- Donner la priorité à la réconciliation en accélérant la finalisation et la mise en œuvre du cadre national de L'Initiative : Les enfants inuits d'abord, élaborée en concertation étroite avec les partenaires inuits. Cela devrait inclure la réintroduction du programme de bons alimentaires afin de lutter contre l'insécurité alimentaire persistante dans l'Inuit Nunangat. Parallèlement, collaborer avec les partenaires des Premières Nations afin de résorber les retards systémiques dans le cadre du principe de Jordan, de renforcer les capacités de prestation de services et d'éviter les retards dans la prise en charge des enfants des Premières Nations.

Dans toutes les décisions qui concernent les enfants [...], l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

Article 3 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant